

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 52

HEURS ET MALHEURS de la LANGUE OCCITANE

par
Gilbert FLOUTARD

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



HEURS ET MALHEURS DE LA LANGUE OCCITANE⁽¹⁾

Mossur "le Maire", Dònas e Sènheres, bona serada a totes !

Sòi plan content, aqueste ser, d'èsser ambe vosaus dins lo castèl de Malpagat per animar aquesta sèrada consacrada a "Heurs et Malheurs de la langue occitane".

Voldriái vos far veire amb aquela intervencion cossí una lenga de civilisacion de tota primièra importença es venguda progressivament, aprèp la conquista francesa, una lenga de comunicacion minoritària e sustot voldriái vos far comprene cossí nòstra lenga se pòt perdre se iè prenèm pas garda e se fasèm pas res^().*

Après cette courte entrée en matière en "lenga nostra", j'aborderai le sujet proprement dit en partant d'une constatation, d'une évidence. En effet, nul ne peut contester l'originalité, la spécificité de la culture occitane dont la langue constitue l'expression majeure. Une langue qui s'est forgée au cours des siècles grâce aux différents apports des peuples qui se sont succédé⁽²⁾. Une langue fort riche, capable d'exprimer toutes les nuances de la pensée et des sentiments. Une langue qui est utilisée sur un espace très vaste qui couvre, ainsi qu'on peut le voir sur la carte (document n° 1), 32 départements, ce qui représente plus du tiers du territoire national et qui dépasse même les limites de l'hexagone puisque la langue d'oc est parlée dans une dizaine de vallées.

(1) Texte de la Conférence donnée au château de Malpagat, à l'Union, le 28 janvier 1994. Cette conférence reprend les grandes lignes d'une intervention effectuée au cours du stage "Archives vivantes" qui s'est déroulé aux Archives départementales de la Haute-Garonne les 22-23 et 24 avril 1985 (Thème du stage : "Patrimoine et Culture").

(*) Traduction : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Bonne soirée à tous !

Je suis bien content, ce soir, d'être avec vous au château de Malpagat pour animer cette soirée consacrée à "Heurs et Malheurs de la langue occitane". Je voudrais vous montrer avec cette intervention comment une langue de civilisation de toute première importance est devenue progressivement, après la conquête française, une langue de communication minoritaire et surtout je voudrais vous faire comprendre comment notre langue peut disparaître si nous n'y prenons pas garde et si nous ne faisons rien.

(2) Les premières chartes en "langue mixte" datent du IX^e siècle.

Les plus anciens textes écrits occitans, l'ont été par des moines.

Ex. La chanson de Sainte Foy d'Agen (Xe siècle). L'évangile de saint Jean (traduit en occitan) date du XI^e siècle...

italiennes du Piémont ainsi que dans le Val d'Aran, où, signalons-le, en passant, la généralité de Catalogne vient de reconnaître l'Aranais, dialecte gascon, comme langue officielle, à l'égal de l'Espagnol et du Catalan.

A l'heure où la langue occitane est particulièrement menacée et risque même de disparaître, si nous n'y prenons garde, il me paraît intéressant d'évoquer son destin au cours des âges pour essayer de comprendre comment l'occitan a perdu peu à peu son statut de langue majeure de l'Occident médiéval pour n'être plus aujourd'hui qu'une langue de communication de plus en plus minoritaire. Pour illustrer mon propos, j'utiliserai des documents tirés pour la plupart des Archives départementales de la Haute-Garonne. Comme ces documents concernent essentiellement la région Midi-Pyrénées où sont parlés deux dialectes : le gascon et le languedocien, je me contenterai d'évoquer les problèmes de l'occitan dans le cadre particulier de notre région. Je pense cependant que les remarques qui peuvent être faites sont valables pour l'espace occitan tout entier.

*** JUSQU'AU XIVE SIÈCLE L'OCCITAN EST UNE LANGUE EUROPÉENNE DE TOUT PREMIER PLAN :**

Son rayonnement est immense.

- C'est la langue des troubadours. On en dénombre environ 450⁽³⁾, qui de Guillaume IX, Comte de Poitiers né en 1071, considéré comme le premier troubadour à Guiraud Riquier, mort en 1300, l'un des tout derniers, ont célébré dans les quelques 2500 pièces lyriques qu'ils nous ont laissées, non seulement l'"*amour courtois*" mais ont aussi clamé leur révolte contre l'église et les croisés français dans les *sirventès*, poèmes satiriques, où s'expriment avec force leur colère et leur indignation.

- L'occitan est la langue du peuple, mais aussi celle des princes et des grands seigneurs : des Comtes de Toulouse et de leurs vassaux comme les Trencavel vicomtes de Carcassonne, celle de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre qui parle parfaitement le gascon et qui écrit même dans cette langue des poèmes à tel point qu'il est considéré aujourd'hui par les historiens comme un véritable troubadour. L'occitan est parlé dans de nombreuses cours d'Europe, en Italie du Nord, en Angleterre où séjourne Bernard de Ventadour⁽⁴⁾, en Hongrie où l'on accueille Peire Vidal⁽⁵⁾, en Sicile ainsi qu'au Moyen-Orient dans le Comté de Tripoli, possession des Comtes de Toulouse.

(3) Parmi eux, une vingtaine de femmes. Ex : Béatrix de Die, épouse de Guillaume d'Aquitaine.

(4) Troubadour du XIIe siècle, né au château de Ventadour en Corrèze.

(5) Troubadour né à Toulouse vers 1150, mort vers 1210.

Le renom de l'Occitan est tel que les plus grands esprits de l'époque comme Dante et Pétrarque ne dédaignent pas de l'utiliser pour écrire certaines de leurs œuvres, Dante qui disait lui-même : *"C'est dans la langue d'oc que les usagers de la langue vivante se sont essayés les premiers à la poésie"*.

- **L'occitan est la langue officielle du Midi, la langue administrative par excellence**, celle dans laquelle on rédige volontiers les actes officiels, en concurrence, il est vrai, avec le latin, langue internationale universelle, de l'Occident au Moyen Age, ce qui n'a rien d'étonnant dans la mesure où l'église est toute puissante et où les clercs sont souvent les seuls, à cette époque-là, à pouvoir maîtriser l'écriture.

Nombreux sont les documents rédigés en occitan conservés dans les dépôts d'archives pour cette période : chartes de coutumes, actes notariés, règlements divers, statuts de métiers...

Si j'ai choisi de vous présenter l'article 5 de la charte de coutumes en occitan d'Ambialet⁽⁶⁾ relatif à la liberté des habitants de ne pas être emprisonnés sans motif valable c'est qu'il est tout à fait révélateur de l'état d'esprit qui règne dans le Comté de Toulouse où l'homme est protégé face à l'arbitraire (document n° 2), le Comté de Toulouse qui est aussi terre d'asile, de tolérance. Les Juifs y sont accueillis, font partie de la cité et peuvent même occuper des charges publiques. Quant aux femmes, elles jouissent d'un statut bien meilleur qu'en pays coutumier. Ainsi, elles peuvent hériter comme les hommes, gérer leurs biens, en disposer à leur guise et même, en Béarn, transmettre leur nom à leurs enfants, avec l'accord de leur mari.

- **L'occitan sert aussi, à l'occasion, à transmettre le savoir, les données de la science de l'époque.**

C'est le cas de ce traité de médecine et de chirurgie d'Abulcassis entièrement rédigé en occitan⁽⁷⁾ conservé à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier ainsi que de cet ouvrage de mathématiques également en occitan qui traite notamment de la règle de trois et des fractions, déposé à la Bibliothèque Nationale.

- **L'occitan est enfin, la langue des chroniqueurs.** Citons comme exemple la "Cançon de la Crosada" vaste fresque historique de près de 10 000 vers, qui nous conte les malheurs survenus au Midi lors de la Croisade des Albigeois. Il s'agit d'un témoignage qui montre que l'auteur est pleinement engagé aux côtés du peuple

(6) Ambialet est une commune du canton de Villefranche d'Albigeois dans le Tarn. La charte de coutumes et libertés a été octroyée aux habitants, en août 1136, par Roger Trencavel, vicomte de Béziers, vassal du Comte de Toulouse. La charte a été transcrite et publiée par André Soutou, en 1974, dans la collection "Les Carnets de Baudasser".

(7) Abulcassis (en réalité Aboul Kassim) célèbre médecin arabe né en Andalousie, près de Cordoue, mort vers 1013.

d'Occitanie. La langue est riche, vivante, colorée ainsi qu'en témoigne ce court passage relatif à la mort de Simon de Montfort en 1218, devant les murs de Toulouse. Mort provoquée par une pierre lancée par une catapulte maniée par des femmes.

*"... E veng tot dreit la peira lai ont era mestièrs ;
E feric si lo comte sobre l'èlm, qu'es d'acièrs ;
Quels òlhs e las cervèlas els caissals estremièrs ;
El front e las maissèlas li partic a quartièrs ;
El coms casèc en tèrra mòrts e sagnents et nièrs."*(*)

*** LA VICTOIRE DES CROISÉS ET LE RATTACHEMENT, EN 1271, DU COMTÉ DE TOULOUSE AU DOMAINE ROYAL EXPLIQUE LE DÉCLIN DE L'OCCITAN AU PROFIT DE LA LANGUE D'OÎL, CELLE DES ROIS DE FRANCE**

- Peu à peu tout particularisme tend à disparaître. Symbole de la puissance comtale, la monnaie raimondine est remplacée par la monnaie royale. En 1306, les Juifs de Toulouse sont chassés comme ils le sont, dans tout le royaume de France. On peut parler alors d'un véritable alignement.

Certes, la langue occitane ne disparaît pas. Elle continue à être parlée par le peuple et les notables. C'est toujours celle des troubadours qui, en 1323, fondent le "*Consistori del Gay Saber*"(8). Mais au fur et à mesure que s'affirme l'emprise royale sur le Midi, l'occitan perd progressivement son statut de langue administrative au profit du français utilisé par la chancellerie royale.

C'est ainsi qu'en 1444, à la fin de la guerre de Cent Ans, lorsque Charles VII institue officiellement le Parlement de Toulouse, les premiers arrêts sont rédigés non en occitan ni en latin mais en français. Quelques années plus tard, en 1476, l'imprimerie s'installe à Toulouse. Les premiers imprimeurs, venus de Lyon participent aussi, à leur manière, à la diffusion de la langue française. De même, au siècle suivant, les protestants particulièrement nombreux dans notre région, contribuent également pour une large part, à l'expansion du français dans la mesure où ils utilisent la Bible de Calvin traduite en français.

(*) Traduction :

"Et la pierre vint tout droit là où il fallait ;
Elle frappa le Comte (si fort) sur son heaume d'acier ;
Qu'elle mit en morceaux les yeux, la cervelle
Les dents supérieures, le front et les mâchoires,
Et le Comte (Simon de Montfort) tomba mort, ensanglanté, livide."

(8) Considérée comme la première académie littéraire européenne, celle-ci deviendra en septembre 1694, sous Louis XIV, l'"Académie des Jeux Floraux".

- Cependant, si le français a tendance à se répandre, l'immense majorité de la population ne parle et ne comprend que l'occitan. C'est pourquoi nombreux sont encore les actes officiels concernant la vie publique, surtout en milieu rural, qui continuent à être rédigés en occitan. C'est le cas de très nombreux compoix du XVI^e s. comme celui de Lacournaudric⁽⁹⁾ ou de ce règlement du "four commun" de Nailloux utilisé jusqu'à la fin du siècle dernier⁽¹⁰⁾. C'est aussi le cas de ce traité de "lies et passeries" de 1513 conclu au Plan d'Arrem, sur le territoire de la commune actuelle de Fos, entre les habitants des deux versants des Pyrénées qui s'engagent solennellement à continuer à commercer et à franchir avec leurs troupeaux la frontière quelles que soient les relations entre le roi de France et le roi d'Espagne⁽¹¹⁾, ce qui témoigne, entre parenthèses, d'une singulière indépendance d'esprit de la part des montagnards pyrénéens.

- Cependant, au XVI^e siècle, le français peu à peu s'impose comme unique langue administrative, au détriment de l'occitan et du latin. Les documents occitans deviennent de plus en plus rares. Et lorsque, en 1539, François I^{er}, avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts impose définitivement le français comme langue administrative dans tout le royaume, il faut dire que, depuis de nombreuses années déjà la plupart des actes publics et notamment les actes notariés étaient rédigés en français. En tout cas, une chose est sûre, aux XVII^e et XVIII^e siècles, il est pratiquement impossible de trouver un seul texte administratif en langue occitane. Tous les documents, aussi bien ceux qui émanent du pouvoir royal que des autorités locales ou provinciales et même ecclésiastiques comme les visites pastorales, sont rédigés "*en langage maternel françois et non autrement*" ainsi qu'il est stipulé dans l'ordonnance (document n° 3).

Finalement la seule trace de l'occitan qu'on trouve dans les actes officiels se situe au niveau des termes techniques : noms de métiers, d'objets, d'outils etc... Ainsi, dans les rôles de capitation de 1695, les professions exercées par les chefs de famille sont presque toujours indiquées en occitan : faure ou fabre (forgeron), fustier (charpentier), fayssier (porte-faix), roudier (charron), pastré (berger), ménager (paysan qui exploite son bien) etc...

(9) Une des deux communautés qui ont formé, sous la Révolution, la commune actuelle de l'Union.

(10) Document aimablement communiqué par Jean-Noël Bouche de Nailloux.

(11) Louis XII et Fernand d'Aragon.

De même dans les actes notariés : contrats de mariages, baux à besogne, inventaires après décès, testaments, les exemples de termes techniques occitans sont particulièrement abondants⁽¹²⁾.

- Mais si l'occitan a disparu comme langue officielle, il n'en continue pas moins à être la seule langue parlée par l'immense majorité de la population du Midi et c'est encore une langue littéraire de tout premier plan avec notamment Pey de Garros, poète gascon du XVI^e siècle et le Toulousain Pierre Goudouli. Dans les campagnes les curés prêchent en occitan. On récite les prières en patois, notamment pour conjurer le mauvais sort, comme celle qui a été relevée par l'instituteur de Tramesaygues, en 1885, dans sa monographie. En ville, les juges interrogent suspects et témoins en utilisant le patois local. Les greffiers transcrivent ensuite en français les dépositions en conservant cependant certaines formules gasconnes ou languedociennes qui gardent toute leur saveur⁽¹³⁾.

Ainsi, jusqu'à la Révolution, l'occitan est véritablement la langue du peuple et le français n'est guère compris et parlé dans notre région que par les classes aisées de la population. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, au début de la Révolution on voit à Toulouse plusieurs "cahiers de doléances" rédigés en patois languedocien, tel celui de "Mikel Bourrel cultibatou dé la Parrobie dé Sen-Sarni" ainsi que celui de las "fennos de Toulouso" ou celui "de las fillos de Serbice de la Billo de Toulouso". Signalons qu'il s'agit, bien sûr, de faux "cahiers de doléances" qui s'inspirent dans une large mesure des cahiers officiels.

(12) A titre d'exemple, voici un extrait de l'inventaire après décès d'un certain Jean Cuq, brassier à Belbèze-lès-Toulouse, indiquant la liste des outils trouvés dans sa maison.

un anduzat (bêche à deux pointes), une picole (pioche)
 un bécât (houe à deux pointes), une rabassière picaire (pioche à déterrer)
 un faussou (serpe à deux tranchants), une pigasse (hache)
 un palabès (pelle-bêche), une trébenque (fourche en bois à trois pointes).

(13) En consultant les procès-verbaux des audiences du tribunal des Capitouls, à Toulouse, à la veille de la Révolution, j'ai découvert de nombreuses disputes de femmes qui en viennent aux mains en se traitant de "mots aimables" comme : "Vieilho panso" (vieille panse) ; "Foutudo garço, lo me pagaras !" (Foutue garce, tu me le paieras !) ; "Vielho pel" (vieille peau) ; "Foutut drolle, plen de pesouls" (Fichu gamin, plein de poux) etc...

* AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION DANS LES CAMPAGNES ET DANS LES VILLES DU MIDI DE LA FRANCE L'OCCITAN EST TOUT NATURELLEMENT LA LANGUE CHOISIE POUR INFORMER LE PEUPLE

A l'issue de la messe, le dimanche, le curé de la paroisse lit devant les fidèles rassemblés les décrets et textes officiels en les traduisant dans la langue du pays comme le suggère d'ailleurs l'Assemblée constituante dans une résolution datée du 14 janvier 1790.

C'est à ce moment là qu'est créée à Paris, une officine privée dirigée par un nommé Dugas, rédacteur en chef du Journal de Barère "le Point du Jour" qui se spécialise dans la traduction en patois des textes de lois et décrets à l'intention des 30 départements du Midi.

Les discours faits devant le peuple sont en occitan : c'est le seul moyen dont on dispose pour être sûr d'être compris. Ainsi, le 14 juillet 1790, jour de la fête de la Fédération, le père Hyacinthe Sermet, carme déchaussé, qui deviendra plus tard l'évêque constitutionnel de Toulouse, harangue en patois la légion de la garde nationale de Saint-Geniès rassemblée, avec une grande partie de la population de la commune, sur la place du village. Satisfait, sans doute, du résultat obtenu, il décide sur le champ de faire imprimer son discours afin d'en laisser une trace à la postérité.

Nombreuses sont les interventions de citoyens dans les assemblées populaires qui se font en gascon ou en languedocien. De février 1791 à juin 1792 on ne relève pas moins d'une dizaine de discours en occitan devant la société populaire toulousaine "les Amis de la Constitution" qui suscitent chaque fois, nous dit-on, un enthousiasme indescriptible.

La Constitution civile du clergé, condamnée par le Pape, est très mal acceptée par une grande partie de la population des villes et des campagnes. On pardonne mal à Hyacinthe Sermet d'avoir été élu évêque constitutionnel de Toulouse à la place de Mgr de Fontanges qui a été déchu pour avoir refusé de prêter serment. De nombreux pamphlets en patois circulent qui dénoncent "*l'usurpatou de l'archebescat de Toulouzo*"⁽¹⁴⁾ et encouragent les fidèles à ne pas assister à ses offices ainsi qu'à ceux des prêtres jureurs.

Par ailleurs, durant cette période, un journal en langue d'oc "L'homé franc", Journal "*tout noubel en patois fait esprés per Toulouse*" destiné "a las brabos gens de mestié" est publié dans notre ville dont le but est de propager les idées révolutionnaires parmi les citoyens incapables de comprendre le français.

Ainsi qu'on peut le constater, le languedocien et le gascon sont largement utilisés pour véhiculer les idées nouvelles, exprimer des opinions, manifester des sentiments qu'ils soient favorables ou non à l'ordre nouveau qui est en train de naître.

Ainsi, on peut affirmer que la Révolution au départ, loin de manifester une hostilité à l'égard des idiomes régionaux, n'hésite pas à les utiliser pour faire passer ses idées.

(14) L'usurpateur de l'archevêché de Toulouse.

C'est d'ailleurs pour elle une nécessité si elle veut toucher les couches les plus modestes de la population.

Cependant tous les révolutionnaires sont loin de partager cette complaisance à l'égard des idiomes régionaux. Et l'on voit poindre, dès le début de la Révolution, un état d'esprit différent. Ainsi, tandis que l'abbé Grégoire adresse un questionnaire relatif "*aux patois et aux mœurs des gens de la campagne*" à un certain nombre de correspondants dans le pays pour lui permettre de rédiger un rapport, le 10 septembre 1790, dans une communication devant l'Assemblée nationale, Talleyrand, député du clergé d'Autun, constatant qu'il "*subsiste en France une foule de dialectes corrompus, derniers restes de la féodalité*", déclare que : "*la langue de la constitution et des lois sera enseignée à tous*". Ce qui dénote une volonté très claire pour le nouveau régime d'imposer la langue française à l'ensemble du pays.

*** QUELQUES ANNÉES PLUS TARD, AVEC L'AGGRAVATION DE LA SITUATION TANT INTÉRIEURE QU'EXTÉRIEURE ET L'ARRIVÉE AU POUVOIR DES MONTAGNARDS ON ASSISTE A UNE RADICALISATION DES IDÉES DANS CE DOMAINE**

Non seulement la langue française sera propagée dans tout le pays mais les idiomes locaux seront combattus par tous les moyens. Il s'agit là d'une politique nouvelle dont on ne peut suivre très précisément les étapes.

- Le 27 janvier 1794, dans un discours célèbre devant la Convention, Barère déclare : "*La langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous. Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton*".

- Le 16 prairial an II (4 juin 1794), l'abbé Grégoire présente son "*Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois et d'universaliser l'usage de la langue française*" dans lequel il constate que la langue française n'est parlée exclusivement que dans 15 départements du Bassin parisien. Sur le reste du territoire, on ne dénombre pas moins de 30 patois et idiomes différents. Six millions de Français, dans les campagnes, ignorent totalement la langue de la patrie.

- Pour pallier cette déficience, le 28 prairial an II (16 juin 1794), un décret du Comité de Salut Public ordonne "*le prompt établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements où les habitants sont dans l'habitude de s'exprimer, je cite, dans une langue étrangère*".

Sa mission sera double : "*enseigner chaque jour la langue française et la déclaration des droits de l'homme aux citoyens des deux sexes ; et chaque décadi, faire lecture au Peuple des lois de la République, en les traduisant vocalement*".

- Le 2 thermidor an II (20 juillet 1794), enfin, sur proposition de Merlin de Douai, la Convention nationale décrète "*qu'à compter de ce jour, je cite, nul acte public ne pourra*

dans quelque partie que ce soit du territoire de la République être écrit qu'en langue française"⁽¹⁵⁾.

Comme on le voit, désormais tout est mis en place pour imposer dans le pays le français et en faire l'instrument de l'unité nationale. Ainsi se trouve clairement définie une politique de la langue qui va être appliquée pendant près de deux siècles par tous les gouvernements qui vont se succéder en France. Les deux moyens de cette politique sont *l'École et l'Armée*.

L'armée qui, en obligeant les hommes à quitter leur pays pour de longues années, en les mêlant à des gens venus d'ailleurs, ne peut que les entraîner à apprendre la langue de la patrie, ne serait-ce que dans la mesure où les ordres donnés le sont en français. Dès 1798 d'ailleurs, la loi Jourdan institue la conscription obligatoire pour tous les jeunes gens de 20 à 25 ans. Désormais, et pour la première fois dans notre histoire, tous les jeunes français sont obligés d'accomplir leur service militaire. Mais cette politique se heurte à de farouches résistances. Un peu partout dans le Midi, on enregistre de nombreuses désertions. C'est le cas notamment dans le Lauragais où fort peu de jeunes recrues répondent aux convocations de l'autorité militaire. Ce sont d'ailleurs ces déserteurs qui vont constituer le gros des bataillons de la contre-révolution, lors de l'insurrection royaliste de l'an VII dans la région toulousaine.

Quant à l'école, faute de moyens financiers et de personnes qualifiées, elle ne peut s'implanter efficacement que dans les villes et les bourgs. De telle sorte que fort peu de gens sont alphabétisés. C'est ce qui explique sans doute que dans l'Arrondissement de Toulouse quelques années plus tard, en 1809, on ne compte que 8,7 % à peine de la population sachant lire et écrire le français⁽¹⁶⁾.

L'illétrisme est particulièrement élevé dans les communes limitrophes de Toulouse où la terre appartient dans une large mesure à de riches propriétaires vivant en ville et est cultivée par une multitude de paysans dépendants (métayers, maîtres-valets, ouvriers agricoles), très pauvres. Ainsi, à l'Union sur 679 habitants on ne compte à peine que 27 personnes sachant lire et écrire soit à peine 3,9 % de la population.

Finalement, il faut attendre la loi Guizot de 1833 qui impose aux communes l'ouverture obligatoire d'écoles, pour voir s'amorcer véritablement les progrès de l'alphabétisation. Progrès très lents au départ.

Bien que l'enseignement soit obligatoirement donné en français ainsi que l'atteste le Règlement scolaire de 1834 de l'Arrondissement de Muret que nous avons retrouvé qui stipule par ailleurs dans son article 36 qu'"il est défendu aux élèves de parler patois, même pendant la récréation et, je cite, de proférer aucune parole grossière", le patois reste la

(15) Le décret du 2 thermidor an II reprend tout compte fait les dispositions de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

(16) A.D. de la Haute-Garonne 9 M 21/1 à 3. Dénombrement de 1809 pour l'arrondissement de Toulouse, exception faite de la ville de Toulouse.

langue parlée par les enfants et, dès que l'école est finie, ils le retrouvent tout naturellement pour exprimer leurs pensées et leurs sentiments. De nombreuses années encore il va en être ainsi. Et toutes les menaces, toutes les injonctions des autorités publiques n'y changeront rien.

Dans un rapport adressé au Préfet, en 1864, l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne constate avec regret que : *"Le patois est la vraie langue du pays, elle se même à tout, aux conversations, aux plaisirs, aux affaires, elle règne à l'école comme à l'église où le prêtre n'emploie pas d'autre langue pour prêcher à ses ouailles. Quant aux enfants, ils n'ont pas besoin de parler comme les bourgeois, disent les pères de familles aux instituteurs"*.

Cette constatation est confirmée la même année par l'"enquête de Victor Duruy" qui nous apprend que sur les 578 communes du département de la Haute-Garonne, 547 ne parlent quotidiennement que l'occitan. Quant aux enfants de 7 à 13 ans, à peine plus du tiers (34,9 %), savent parler et écrire le français et 16,2 % ne savent ni le parler, ni l'écrire et peut-être même ne le comprennent pas. Ce qui s'explique aisément : l'école n'étant pas gratuite, n'est donc pas obligatoire, de telle sorte que les enfants des familles les plus modestes ne la fréquentent pas.

Cependant, quelques années auparavant, en 1854, en Provence, autour de Frédéric Mistral, des écrivains et des poètes comme Théodore Aubanel, Roumanille fondent le **Félibrige** pour tenter de lutter contre le discrédit dans lequel est tombé le provençal et l'occitan en général. Comme il est dit dans les statuts : *"per afreïra et empura los omes qu'ame lours obros salvan la lengo del país d'oc"*. Si leur impact est indéniable auprès de certains intellectuels, les couches populaires sont peu touchées par l'action des félibres dont l'érudition est souvent remarquable mais qui reste bien éloignée des préoccupations des gens du peuple.

Après 1870, avec la chute du Second Empire et la perte de l'Alsace-Lorraine, plus que jamais s'impose l'unité de la nation face aux malheurs du temps. Plus que jamais **l'usage du français apparaît comme l'instrument de l'Unité nationale**. Le "Tour de la France de deux enfants" qui paraît en 1877 va devenir très rapidement un "best-seller" et des générations entières d'écoliers vont suivre à travers la France le périple d'André et de Julien. Fuyant la Lorraine annexée par les Prussiens ils arrivent un jour dans le Vivarais. La rencontre par les deux enfants de gens parlant le patois local donne l'occasion à l'auteur de se livrer à une véritable attaque contre les idiomes régionaux qui

sont des "langages populaires et corrompus" qui ne seront heureusement plus parlés bientôt dans la mesure où l'école apprendra à tous la langue de la patrie⁽¹⁷⁾.

Avec Jules Ferry, l'école devient gratuite et obligatoire, désormais tous les jeunes français sont assurés de recevoir un enseignement. Dans le règlement modèle de 1887, l'article 15, spécifie clairement que **l'enseignement de toutes les disciplines doit être donné exclusivement en français**. Les instituteurs formés dans les Écoles normales sont particulièrement vigilants dans l'application de cette règle, à tel point que certains d'entre eux n'hésitent pas à utiliser les procédés pédagogiques les plus discutables comme "le senhal"⁽¹⁸⁾ pour lutter contre l'usage du patois par les enfants. Et lorsqu'un instituteur, comme Antonin Perbosc, instituteur à Comberouger, en Tarn-et-Garonne, conscient de la richesse de la langue et de la culture occitanes, pratique avec ses élèves une pédagogie active qui consiste à mener des enquêtes ethnologiques, il reçoit aussitôt de ses supérieurs hiérarchiques de vives remontrances. Le 3 décembre 1890, l'Inspecteur d'Académie du Tarn-et-Garonne lui adresse une lettre dans laquelle on peut lire : "Je vous rappelle l'Article 15 du Règlement aux termes duquel le français est seul en usage dans l'école. Je vous invite donc à ne plus donner des devoirs patois à vos élèves".

Nous avons la preuve cependant que de nombreux maîtres d'école de Haute-Garonne loin d'être opposés à l'usage du patois, l'utilisent à l'école pour apprendre notamment l'orthographe. Dans les monographies de 1885 beaucoup font l'éloge du patois parlé dans leur commune. C'est le cas de l'instituteur de Cabanac, dans le canton de Cadours qui déclare que dans son village on parle, je cite : *"la langue mélodieuse du toulousain, l'ancienne langue d'oc et du patois gascon. Il est énergique, expressif, riche, parfois très doux, toujours harmonieux, plein de grâce et de naïveté et se prête facilement à un dialogue caustique et spirituel. Comme l'italien, il a ses nombreux diminutifs qui donnent tant de rapidité au discours et tant de précision aux idées. Il a une harmonie*

(17) A propos du patois voici le contenu de la notice explicative qui figure au bas de la page du livre : "Langage populaire et corrompu, paticulier à une province. Malgré les progrès de l'instruction populaire, il y a encore en France un nombre considérable de patois : le picard, le normand, le breton, le lorrain, le champenois, le berrichon, le provençal, le languedocien, le gascon, l'auvergnat, le limousin etc...".

Un peu plus loin, l'auteur de l'ouvrage nous fait part de ses réflexions : "Est-il désirable de conserver tous les patois des provinces ? Si on parle à la fois le français et le patois, à quoi bon charger la mémoire de deux langues, au lieu d'apprendre des choses utiles ? Et si on ne parle pas français ou si on le parle mal, quelle honte !".

(18) Le "senhal" est la marque infamante attribuée à tout élève surpris en train de parler le patois à l'école. (C'est souvent un petit sabot attaché à une corde passée autour du cou). Au début de la journée le "senhal" est donné au premier élève surpris en "flagrant délit" à charge pour celui-ci de le transmettre à un de ses camarades qu'il surprendra à son tour en train de commettre la même faute. A la fin de la journée, le détenteur du "senhal" reçoit une punition.

imitative sans égale". Nous avons là un témoignage indéniable de l'attachement des instituteurs au patois qui est, pour la plupart d'entre eux, leur langue maternelle.

En 1911, les enseignants conscients de la richesse de la langue et de la culture occitanes reçoivent un soutien de poids. Jean Jaurès, dans un article paru, le 15 août, dans la Dépêche de Toulouse, intitulé "l'Education populaire et les patois" interpelle les instituteurs. Il déclare :

"... Pourquoi ne pas profiter de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce qu'on appelle d'un nom grossier "le patois". Ce ne serait pas négliger le français : ce serait le mieux apprendre au contraire que de le comparer familièrement dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expression avec le languedocien et le provençal. Ce serait pour le peuple de la France du Midi, le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit..."

Les enfants verraient apparaître sous la langue française du Nord et sous celle du Midi et dans la lumière même de la comparaison, le fonds commun de latinité et les origines profondes de notre peuple de France s'éclaireraient ainsi, pour le peuple même, d'une pénétrante clarté. Amener les nations et les races à la pleine conscience d'elles-mêmes, est une des plus hautes œuvres de civilisation qui puissent être tentées".

Il est vrai que Jean Jaurès lui-même, manie avec autant d'aisance le languedocien que le français et qu'il n'hésite pas, à l'occasion, à s'adresser aux mineurs de Carmaux en grève ou aux viticulteurs du Midi révoltés, en 1907, en patois.

Ainsi, on peut affirmer que jusqu'à la guerre de 1914-1918, malgré la volonté du pouvoir central, l'occitan reste profondément enraciné dans les campagnes et dans les villes de notre région où la population n'a pratiquement pas changé depuis des siècles. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les listes du recensement de 1911. Dans une commune comme l'Union, par exemple, tous les noms des habitants sont occitans.

Et même à Toulouse où la population a considérablement augmenté et où des gens nouveaux se sont installés, la plupart d'entre eux sont venus des campagnes environnantes ou des départements voisins comme l'Ariège ou le Gers. Il n'est donc pas étonnant d'entendre parler couramment l'occitan partout dans la ville aussi bien dans la rue que sur les marchés, dans les usines et les ateliers.

*** C'EST FINALEMENT LA GUERRE DE 1914-1918 QUI MARQUE LA VÉRITABLE RUPTURE, LE VÉRITABLE CHANGEMENT**

Outre la formidable saignée qu'elle a provoquée, la guerre a entraîné l'arrivée d'une population nouvelle : réfugiés du Nord et de l'Est, étrangers venant surtout d'Espagne, qui, appréciant l'accueil reçu se fixent parfois définitivement dans nos régions où ils ont trouvé facilement un emploi dans les industries travaillant pour la défense nationale : poudrerie, cartoucherie, usines d'aviation...

Après la guerre, tandis que se poursuit et s'accélère l'exode rural, des étrangers de plus en plus nombreux : Espagnols, Italiens, viennent s'installer mais aussi des Français venus d'horizons lointains pour occuper des emplois dans les nouvelles branches de l'industrie, notamment l'aviation et l'industrie chimique (ONIA).

L'occitan, s'il continue toujours à être parlé dans les campagnes, l'est de moins en moins dans les villes. Et ce n'est pas la politique menée quelques années plus tard par le gouvernement de Vichy qui pourra changer cette évolution. Même si le ministre de l'instruction de l'époque, Jérôme Carcopino, dans un célèbre arrêté du 24 décembre 1941, autorise les cours de langue dialectales à l'école primaire. Beaucoup d'instituteurs par hostilité au régime de Vichy, même s'ils sont convaincus de l'utilité d'une telle décision, refusent de l'appliquer. Les quelques rares enseignants acceptant les nouvelles directives sont très mal vus, je puis en témoigner.

Quant au mouvement félibréen, il est définitivement compromis dans la mesure où il a fait du Maréchal Pétain son président d'honneur et de Charles Maurras, de l'Action française, un majoral.

En 1945, cependant, le flambeau est repris par des hommes nouveaux issus de la résistance comme René Nelli et Robert Lafont qui fondent l'**Institut d'Etudes occitanes**, en réaction au félibrige passé au pétainisme militant. L'I.E.O. regroupe d'emblée un nombre important de pédagogues convaincus de la nécessité de réintroduire l'enseignement de la langue et de la culture occitanes à l'école.

En 1951, la loi Deixonne est votée par le Parlement qui autorise à raison d'une heure par semaine l'enseignement facultatif des langues régionales à l'école. Mais il faut dire qu'elle est fort peu appliquée dans la mesure où la plupart des maîtres formés dans les Ecoles normales n'ont pas encore pris conscience de la nécessité d'un tel enseignement et ne se sentent pas concernés par la défense des langues régionales.

Finalement cette prise de conscience va se faire progressivement à **partir des années 60 où l'occitan devient la langue de la contestation** d'un peuple victime de décisions prises par des technocrates à Paris ou ailleurs. Et l'on voit fleurir sur les murs, sur les banderoles des manifestants, les slogans de la révolte. Qu'il s'agisse des mineurs de la Sala à Decazeville dont on vient de fermer la mine, des viticulteurs du Midi, victimes de la mévente du vin, des paysans du Larzac expropriés par l'armée ou des jeunes obligés de quitter leur région pour trouver du travail loin du "pays", tous expriment leur colère et leur indignation en utilisant la langue du pays ("*Vivo la solidaritat, nos daisaren pas torse*"... "*Gardarem lo Larzac*"... "*Volem viure al país*"...).

Dans cette prise de conscience, on ne peut pas nier non plus l'influence de certains écrivains comme Robert Lafont ou de chanteurs comme Claude Marti.

Après mai 68, l'occitan est enfin reconnu comme langue vivante au baccalauréat ainsi qu'à l'Université.

Le 14 mars 1981, François Mitterrand, candidat à la Présidence de la République, déclare dans un discours célèbre prononcé en Bretagne, à Lorient : "*C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa culture et dans sa langue. Nous proclamons le droit à la différence*".

Une des premières tâches de Jack Lang, ministre de la culture du gouvernement Mauroy, est de charger Henri Giordan, maître de recherches au C.N.R.S., d'un rapport sur les cultures régionales. Ce rapport paraît en 1982 sous le titre : "Démocratie culturelle et droit à la différence". Le problème des langues et cultures minoritaires en France est enfin clairement posé. Des mesures concrètes sont préconisées.

Une circulaire du 21 juin 1982 signée par Alain Savary, ministre de l'Education nationale, organise "l'enseignement des cultures et langues régionales aux différents niveaux de la scolarité".

Des conseillers pédagogiques de langues et cultures régionales sont nommés dans les Académies où sont parlés des dialectes locaux. Des "instituteurs-animateurs" sont désignés au niveau des départements. Dans les Écoles Normales un enseignement facultatif de l'occitan est donné tandis que dans les lycées et collèges des cours de langue régionale sont assurés aux élèves volontaires. A l'Université un D.E.A. de langue et culture occitanes est créé notamment à l'Université du Mirail. Sur le plan national un CAPES d'occitan est créé⁽¹⁹⁾.

Des écoles même sont fondées, les "Calandretas" où l'enseignement dispensé aux enfants est entièrement donné en occitan.

Tandis que se mettent en place peu à peu des structures au niveau de l'enseignement, l'occitan fait une timide apparition sur les médias, à la Télévision, sur FR 3 Toulouse, avec l'émission de Maurice Andrieu⁽²⁰⁾. Mais il faut constater que les émissions ne sont pas toujours programmées aux heures d'écoute les plus favorables.

Par ailleurs, de nombreux stages sont organisés notamment à Villeneuve-sur-Lot où l'"Ecole occitane d'été" draine chaque année une foule enthousiaste de jeunes venus parfois de pays lointains (Japonais, Allemands...) avides de découvrir la richesse de notre langue et de notre culture.

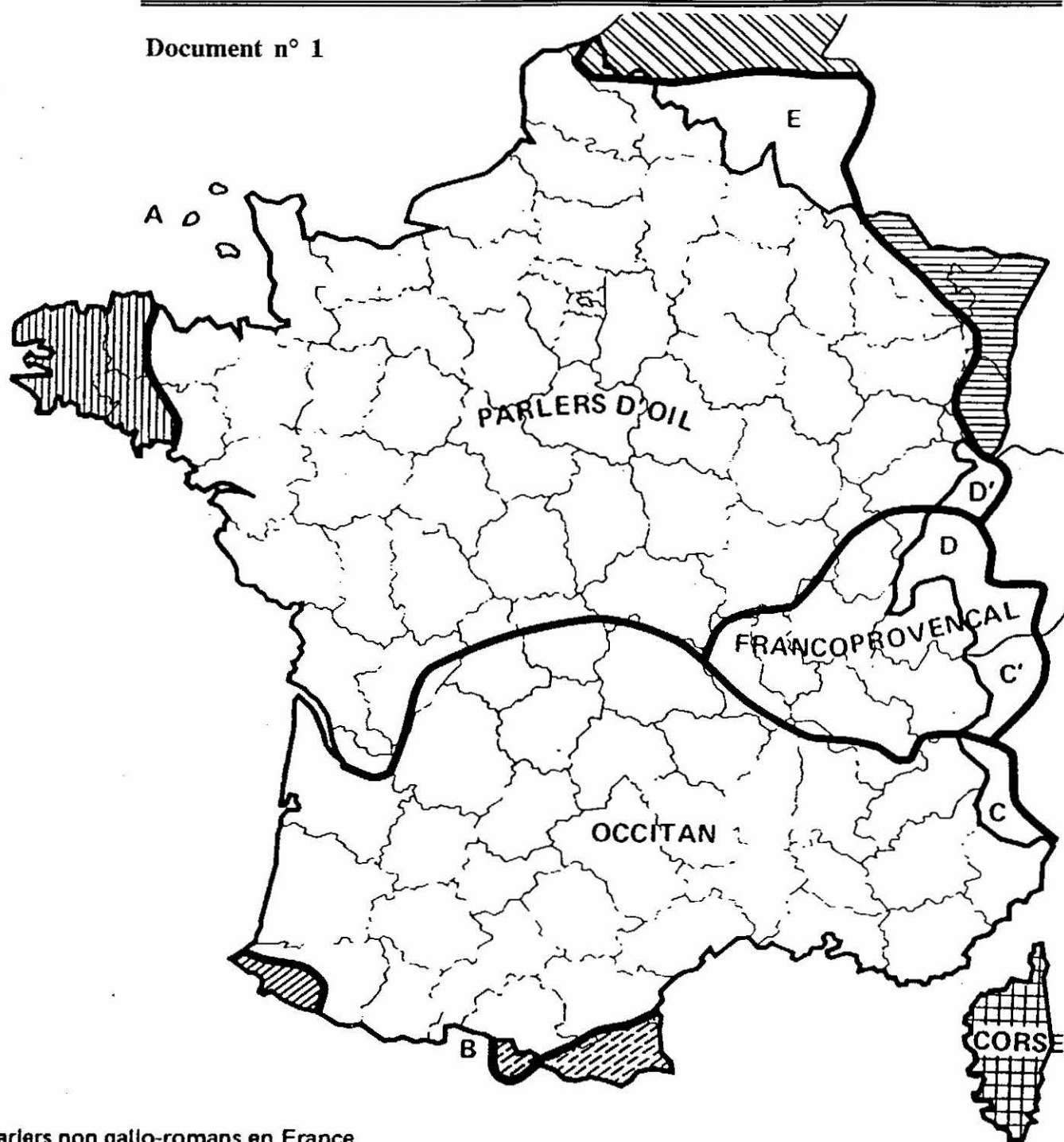
Au niveau de la musique, du théâtre, de la littérature, de nombreux groupes se créent qui manifestent une réelle vitalité. De multiples revues, ouvrages paraissent dont certains se révèlent d'excellente qualité.

On dit qu'une langue est comme un peuple, immortelle. Espérons que grâce aux efforts entrepris de toutes parts, la langue occitane sortira enfin du discrédit dans lequel elle est tombée et qu'elle réussira à survivre. Il serait en tout cas dommage qu'elle disparaisse dans la mesure où elle est l'expression majeure de notre identité, de notre culture.

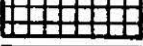
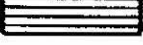
(19) François Bayrou, Ministre de l'Education nationale du gouvernement Balladur, béarnais d'origine, s'est publiquement engagé à poursuivre et à développer cette politique favorable aux langues régionales.

(20) Emission "Viure al país" diffusée le dimanche à 12 h 05.

Document n° 1



Parlers non gallo-romans en France

	flamands
	parlers celtiques de Bretagne
	basque
	catalan du Roussillon
	parlers toscans de Corse
	germanique d'Alsace-Moselle

Parlers gallo-romans hors de France

A	Iles anglo-normandes
B	Val d'Aran (Espagne)
C et C'	parlers gallo-romans d'Italie
D et D'	Suisse romande
E	Belgique romande

Document n° 2

Article 5 de la charte des Libertés d'Ambialet

"Item volem mai e establem que negun home ni neguna femna de la dicha nostra terra d'Ambilet ni d'Ambilades no puesca ni deja esser mes al castel d'Ambilet per negun forfach que agues comes, sinon que los lairos o murtriers o traidors ; e el cas que los officiers nostres los projesson el castel, que los cossols predichs los puescon segre entro a la porta del castel e tornar en reire prestan fermansas sufficiens".

Traduction : "Item nous voulons aussi et statuons que nul homme et nulle femme d'Ambialet et de l'Ambialadois ne puissent et ne doivent être emprisonnés dans notre château, quel que soit le délit qu'ils aient commis, sauf les voleurs, les meurtriers ou les traîtres. Et si nos officiers faisaient monter ces inculpés au château, les consuls pourront les suivre jusqu'à la porte, puis les faire redescendre, après avoir donné des garanties suffisantes".

Document n° 3

Extrait de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539

Article LXI : "Et pour ce que telles choses sont souventeffois advenues sur l'intelligence des mots latins contenus édictz, arrestz, nous voulons que dorénavant tous arrestz ensemble toutes autres procédeures soyent de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures soyent de registres, enquestes, contractz, commissions, sentences, testamens et autres quelzconques actes exploictz de justice ou qui en dépendent soyent prononcez, enregistrez et délivrez aux parties **en langage maternel françois et non autrement.**"

Remarque : L'ordonnance de Villers-Cotterêts "vise" davantage le latin que les langues régionales.

Pour évoquer la période 1789-1799, j'ai utilisé l'excellente étude de notre ami **Georges Fournier**, "**La production toulousaine**" (occitane) extraite de l'ouvrage ***Le texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800)*** édité à Montpellier, en 1989, par la Section française de l'Association internationale d'Etudes Occitanes.

